

Objet :

V/réf :

N/réf :

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID : 059-215904285-20240219-4_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf février deux mil vingt-trois à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 09 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M LEVEQUE Pascal, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme SIMONETTI Sandrine, Mme LACROIX Audrey, Mme OBLED Aurélie, Mme SOUBRIER Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M DEHON Gérard ; M CORMONT Corentin, procuration à M DUMONT Christian.

Absents : M JOURDAIN Philippe.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi M TABARIE Didier pour secrétaire.

QUESTION N° 4/2024

DEMANDE DE FINANCEMENT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI - CARRELAGE DE LA MAISON DU MEUNIER

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la restauration globale du site du moulin, le carrelage de la maison du meunier doit être remplacé.

Un devis pour cette prestation a été établi par l'entreprise IDE à Landrecies et fait apparaître un coût prévisionnel de 13 859,00 € HT.

Ce projet étant éligible aux fonds de concours octroyés par la Communauté d'Agglomération de Cambrai, je vous propose :

- de décider du remplacement du carrelage de la maison du meunier ;
- de dire que c'est l'entreprise IDE à Landrecies qui sera chargée de réaliser les travaux ;
- de décider de la demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Cambrai (enveloppe aménagement du territoire) à hauteur de 20% de la dépense hors taxe (soit un financement sollicité de 2 770,00 €) ;

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : accueil@mairie-neuville-st-remy.fr - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuillesaintremy.fr>

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour engager la dépense et solliciter le financement auprès de la CAC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération de Cambrai ;
- plus généralement, de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener toutes démarches, prendre toutes décisions et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

*Pour copie conforme
Délibération publiée sur le site Internet le 21 février 2024
Transmise à la Sous-Préfecture le 21 février 2024*

Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy.



Didier TABARIE,

Secrétaire de séance

